

Strasbourg, le 10 février 2022

Objet : Adhésion à l'URIOPSS Grand Est - Appel à cotisations 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,

Active et engagée, l'URIOPSS Grand Est se mobilise pour un réseau composé de 120 associations de solidarité et d'organismes privés non lucratifs du Grand Est, qui représente 600 Etablissements et Services.

L'URIOPSS apporte son soutien aux structures confrontées aux multiples questions qui traversent les secteurs de l'exclusion, de la protection de l'enfance, du handicap, des personnes âgées et de la santé. L'URIOPSS Grand Est s'inscrit plus largement dans un réseau national : tous les sujets et interrogations qui émanent des adhérents peuvent être portés au niveau de l'Etat par le biais de l'UNIOPSS.

Les administrateurs et salariés restent plus que jamais mobilisés auprès de vous malgré les conditions d'exercice encore difficiles. L'URIOPSS est à votre disposition pour répondre à vos demandes de conseil, de formation, de représentation et de soutien de proximité.

Nous tenons à vous remercier de votre fidélité et des engagements que vous avez consentis suite à la réforme des cotisations* de 2020 qui s'est appliquée pour la première fois en 2021. Les modalités d'adhésions sont renouvelées à l'identique pour 2022.

Vous trouverez ci-joint vos bulletins de cotisations et autres documents nécessaires à nos envois d'informations. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procéder à un règlement avant le 30 avril 2022 et de nous réadresser le bulletin de cotisations et la fiche structure par mél ou par courrier.

L'URIOPSS Grand Est compte sur votre engagement et votre adhésion, pour que nous puissions continuer à défendre les intérêts du secteur privé non lucratif, répondre ensemble et avec les personnes accueillies et accompagnées aux nouveaux enjeux de la société et construire des réponses adaptées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise MAGER,
Présidente.



***Rappel des principes d'adhésion**

- l'adhésion de l'association pour l'ensemble de ses établissements et services
- un principe d'équité avec une grille harmonisée et basée sur les produits d'exploitation de l'année N-1 (*hors budgets commerciaux des ESAT*)
- Une cotisation socle de 500 €